

Le drone pour veiller à la bonne santé des surfaces agricoles

Déceler les maladies, mesurer le taux de chlorophylle et le stress hydrique, autant de données utiles pour passer à une agriculture durable et raisonnée et rendre les exploitations plus rentables. La démonstration à San Giulianu

L'agriculture est le domaine pour lequel la connexion avec les dernières technologies ne se fait pas de manière flagrante. Pourtant, hier matin au Corsic'Agropole de San Giulianu, elle sautait aux yeux.

De nombreux exploitants de la région s'agglutinaient autour d'une table où trônaient des drones.

Ce gros insecte volant sur pattes doté d'un châssis, d'un système de propulsion et surtout d'une intelligence artificielle est appelé à devenir un outil précieux pour les agriculteurs, leurs vergers et leurs vignes, pour toute une série de raisons : réduire de façon significative leurs factures d'engrais et d'eau d'irrigation, optimiser leurs productions en fonction de l'évolution de la biomasse, débarrasser les maladies végétales et, accessoirement, récolter une image plus positive et plus moderne de leur activité en se plaçant dans le sillon de l'écologie.

Autant d'arguments qui ont amené la chambre d'agriculture de la Haute-Corse à "piloter" la rencontre entre le public agricole, un expert de l'imagerie agronomique et les opérateurs spécialisés dans les travaux aériens, SAS Aero-drone service et Corse AeroVision.

Une utilité incontestable

Après la démonstration pratique au-dessus des champs, place à la théorie.

Au fil de son diaporama didactique, Benoît Chauvin-Butaud a souhaité démontrer à son auditoire à quel point le drone était devenu un instrument d'aide à la décision dans le secteur agricole. Grâce à la haute résolution des prises de vues aériennes (deux centimètres de précision contre vingt mètres pour le satellite avec, en prime, l'observation d'une plus large bande spectrale même à travers les filets de protection des cultures) et à la collecte de nombreuses données, il permet de gagner du temps et d'améliorer le rendement des parcelles, donc le niveau de la production. En effet, son exploration visuelle repère les plants malades (ou les arbres pour la forêt), les mauvaises herbes et les dégâts provoqués par les nuisibles ; ses capteurs quantifient la photosynthèse et délivrent de précieux renseignements sur le niveau d'azote et le taux de chlorophylle - "une des trois molécules les plus importantes pour la vie sur terre avec l'eau et l'hémoglobine" - la teneur en eau et le stress



Les pilotes de drone ont présenté le matériel et effectué une démonstration de vol devant plusieurs exploitants agricoles venus à San Giulianu à l'invitation de la chambre d'agriculture de la Haute-Corse.

PHOTO JACQUES PAOLI

hydrique des plantations, arboriculture, maraîchage, viticulture, horticulture, céréales, etc. Les informations brutes ainsi relevées sont ensuite analysées et interprétées pour en tirer les préconisations les plus fines, mieux cibler les parcelles à traiter et donc doser plus justement les produits phytosanitaires

ou le degré d'irrigation. D'où les économies d'échelle, ce qui constitue la première des motivations pour avoir recours au drone.

Un travail à faire en amont

Les échanges entre les agriculteurs et les spécialistes ont aussi soulevé quelques doutes sans les lever.

Au niveau législatif, la présence de plateformes aériennes de part et d'autre de la Plaine orientale, là où se concentre l'essentiel de l'activité agricole, contraint les sociétés à voler en dessous de cinquante mètres d'altitude mais surtout à solliciter, pour des périmètres bien définis, des autorisations auprès de la préfecture et de la direction générale de l'aviation civile. Par ailleurs, pour certains types de cultures, agrumes ou cépages endémiques, il faudra le temps - et l'argent - de faire un travail en amont de collecte de données de références pour pouvoir évaluer ensuite les altéra-

Questions de coût et de rentabilité

Pour l'exploitant agricole, l'acquisition d'un drone coûte cher. L'addition peut allègrement franchir les 30 000 euros si on y ajoute la formation, le brevet de pilotage et les logiciels. Le recours à l'imagerie agronomique via la prestation de sociétés a un aussi un coût. Il a été évalué par les sociétés à 75 euros l'hectare (hors taxes), depuis le vol jusqu'au retour du bilan de santé de l'exploitant.

Mais, assurément-elles, le tarif n'est pas figé et il devient dégressif à partir de 50 hectares.

Selon l'agronome, l'investissement serait rentable pour une surface de cinq hectares et plus.

La chambre d'agriculture a suggéré une mutualisation des exploitations pour amortir les coûts.

L'agriculture en mode 4.0 n'est pas opérationnelle mais les premiers jalons sont désormais posés.

tions à corriger. En revanche, les données seront précieuses pour permettre à la chambre d'agriculture de mener des opérations à plus grande échelle s'il s'agit, à titre d'exemple, de traiter une maladie particulière sur un ensemble d'exploitations. De même, le président Joseph Colombani a précisé,

pour le mode extensif de l'élevage, que le drone permettrait de mieux appréhender les surfaces de parcours et rendre ainsi les déclarations plus fiables pour avoir des aides européennes "justes et indiscutables". Dans ce cas précis, le vol du drone serait un vol qualifié...

JEAN-MARC RAFFAELLI



Une prise de vue aérienne de l'exploitation Battestini qui jouxte les installations de Corsic'Agropole.

PHOTO DRONE DE LA SOCIÉTÉ AERO-DRONE-SERVICE